

REPRISE DU 26 AVRIL

Dans une situation sanitaire encore loin d'être stable, la réouverture des écoles se caractérise une nouvelle fois par son impréparation. La CGT Educ'action condamne à nouveau le manque d'informations claires à destination des AESH.

Une reprise précipitée : improviser, s'adapter sans délai !

Une FAQ ministérielle donne « les grandes lignes », les AESH sont considéré·es comme tous les autres personnels de l'Éducation nationale : indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

La CGT Educ'action constate :

- qu'aucune harmonisation nationale n'est prévue pour les AESH ;
- que les services administratifs sont encore hésitants dans leurs réponses. Le cadre des missions des AESH leur reste visiblement inconnu ;
- que les décisions sont à géométrie variable d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre voire d'un PIAL à l'autre, décisions bien souvent exécutées par des hiérarchies intermédiaires, plus ou moins zélées.

Face aux injonctions contradictoires, le mode « débrouillez-vous » reste de mise !

Concrètement du 26 au 30 avril, pour les AESH affecté·es dans le premier degré et ayant des enfants scolarisé·es dans le secondaire sans possibilité d'obtenir une place d'accueil, la règle est le placement administratif en ASA avec maintien du salaire.

Sur le terrain, les DSDEN et les lycées employeurs ne répondent pas clairement voire laissent les chef·fes d'établissement décider à leur place !

“ La CGT Educ'action exige que l'application des ASA soit respectée pour les AESH au même titre que pour les autres personnels. ”

DES SITUATIONS ABUSIVES :

Dans le cadre des PIAL inter-degrés

On demande aux AESH d'assurer une suppléance dans une école pour remplacer un·e AESH absent·e.

C'est une possibilité que permettent les PIAL, à condition que cela se fasse sur des missions d'accompagnement et que l'AESH ait connaissance de tous les éléments essentiels afin que l'accompagnement soit efficace et ne se résume pas à de la garderie.

La CGT Educ'action a, à maintes reprises, réitéré les demandes de limitation des déplacements dans plusieurs écoles / établissements scolaires pour éviter les risques d'exposition à la COVID-19.



Dans les DSDEN

Des DSDEN qui imposent la présence des AESH dans l'établissement même en cas d'absence d'élèves à accompagner, fermant les yeux sur des tâches « hors-missions ». Rappelons qu'en l'absence d'élèves à accompagner, les AESH n'ont pas à se rendre dans les établissements.

Les AESH souhaitant participer à l'accueil des enfants des personnels prioritaires le font sur la base du VOLONTARIAT. Aucune pression ne doit s'exercer pour les obliger à être présent·es.



La CGT Educ'action exige :

- des vaccins pour tou·tes sans condition d'âge ;
- des autotests gratuits fournis en nombre ;
- des masques chirurgicaux, a minima, de type II fournis pour tout·es les AESH ;
- du gel hydroalcoolique à disposition. Ce n'est pas aux AESH d'engager cette dépense supplémentaire ;
- l'arrêt immédiat des PIAL et de l'itinérance des AESH d'écoles en établissements, ce qui dans le contexte sanitaire actuel peut être un facteur de transmission du virus.